

PREFECTURE DU MORBIHAN

Sous-Préfecture de Pontivy
Bureau de l'Environnement et du Cadre de vie
Affaire suivie par Mlle Emilie ROBIC
Tel. : 02 97 25 00 08

ARRETE

**portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Scorff**

**LE PREFET DU MORBIHAN
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-29 à R.212-34 ;
- Vu** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu** le décret du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu** la circulaire NOR/DEV/O0809212C du 21 avril 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 7 mars 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin du Scorff et notamment son article 2 qui précise que le préfet du Morbihan est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE du bassin du Scorff ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 modifié le 23 décembre 2008 portant composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Scorff ;
- Vu** les propositions des différentes collectivités et organismes consultés ;
- Considérant** la nécessité d'actualiser la liste des membres de ladite commission notamment suite aux élections régionales de 2010 ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Scorff du 17 janvier 2008 est remplacé par ce qui suit.

.../...

Article 2 :

⇒ **"COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :**

▪ **Conseil Régional de Bretagne :**

- M. Pierre POULIQUEN

▪ **Conseil Général du Morbihan :**

- M. Pierrick NEVANNEN

▪ **Conseil Général du Finistère :**

- Mme Marie-Isabelle DOUSSAL

▪ **Représentants de l'association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan :**

- M. Ange LE LAN, Maire de MESLAN
- M. Christophe LE GALL, Maire-adjoint de SEGLIEN
- M. Jean-Pierre LE FUR, Maire de BERNE
- M. Jean-Paul AUCHER, Maire-adjoint de LORIENT – Vice-président du syndicat du bassin du Scorff
- M. Loïc QUEGUINER, Maire-adjoint de GESTEL – Délégué du syndicat du bassin du Scorff
- M. Gilles CARRERIC, Maire-adjoint de LANESTER – Délégué du syndicat du bassin du Scorff
- M. Jean-Louis LE MASLE, Maire d'INGUINIEL – Délégué du syndicat du bassin du Scorff
- M. Christian PERRON, Maire de GUEMENE-SUR-SCORFF – Délégué du syndicat du bassin du Scorff
- M. Denis PALARIC, Maire-adjoint de LOCMALO – Délégué du syndicat du bassin du Scorff
- M. Michel BARDOUIL, Maire-adjoint de CLEGUER – Délégué du syndicat du bassin du Scorff

▪ **Représentants de l'association des maires et des présidents d'EPCI du Finistère :**

- M. Patrick LE NOZAHIC, Maire-adjoint d'ARZANO

▪ **Syndicat du bassin du Scorff :**

- M. Marc COZILIS

▪ **Syndicat Départemental de l'Eau :**

- M. François AUBERTIN

▪ **SIGESE :**

- M. Thérèse THIERY

▪ **Régie autonome de Ploemeur :**

- M. Daniel BOILEAU

⇒ **COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS :**

▪ **Chambre d'agriculture du Morbihan :**

- M. Serge LE BARTZ

- **Chambre d'agriculture du Finistère :**
 - Mme Sophie ENIZAN
- **Chambre de Commerce et d'industrie du Morbihan :**
 - M. Denis GOGO
- **Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Morbihan :**
 - M. Jean-Yves MOELO
- **Base nautique de Cléguer :**
 - M. Jean-Pierre ROULLAUD
- **Association de propriétaires de moulins, barrages et riverains :**
 - M. Claude FLOCON
- **Association Eau et Rivières de Bretagne :**
 - M. Jean-Yves BOUGLOUAN
- **Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 56 :**
 - M. Philippe CARRET
- **Distributeurs d'eau :**
 - M. Arnaud ROY, CEO – VEOLIA EAU
- **Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan :**
 - M. René KERMAGORET

⇒ COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

- Le préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
- Le préfet du Morbihan ou son représentant
- Le chef de la mission inter-service pour l'eau du Morbihan ou son représentant
- Le directeur de la délégation territoriale du Morbihan de l'agence régionale de santé ou son représentant
- Le directeur de l'agence de l'eau ou son représentant
- Le directeur de l'IFREMER ou son représentant
- Le délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
- Le directeur de l'INRA de Rennes ou son représentant "

Article 3 : La durée du mandat des membres, autres que les représentants de l'Etat, expirera le 17 janvier 2014.

Article 4 : Les préfets des Côtes d'Armor et Finistère, le secrétaire général de la préfecture du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr et notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait à Vannes, le 16 JUIN 2010

Le préfet du Morbihan,

François Philizot